Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-1312102026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
13/12/10/2026

Objet de la délibération
Subventions au CCAS et au SAD

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du : 14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Subventions au CCAS et au SAD

M. le Maire expose que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) nécessite une subvention communale pour assurer ses dépenses habituelles annuelles.

Il expose également que le budget du Service d'Aide à Domicile (SAD) nécessite en 2026 une subvention d'équilibre d'un montant de 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser, pour l'année 2026 :
- une subvention d'un montant de 12 400,00 € au budget principal du CCAS,
- une subvention d'un montant de 1 000,00 € au budget annexe SAD.

Les écritures correspondantes sont deux mandats au c/657363 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)